

Agglorama

Serveur au restaurant, Toki dépasse le handicap

BORDEAUX Toki, adulte trisomique, travaille depuis neuf mois au Makila Café. Une insertion en milieu professionnel ordinaire réussie

VALÉRIE DEYMES
v.deymes@sudouest.fr

Comme il le fait trois matins par semaine, Toki arrive au Makila café, sa chemise blanche de service, soigneusement pliée dans sa housse, la bonne humeur en bandoulière et un sourire franc accroché au visage. Toki, 23 ans, trisomique, embauche. Il salue sa patronne Charlotte Malet et va à la rencontre de chacun de ses collègues pour un bonjour matinal enjoué. Neuf mois maintenant que Toki travaille dans ce restaurant, Quai des Marques. Oui, « travaille ». Car le jeune adulte trisomique a un métier : serveur. Et désormais, un employeur : le Makila Café. De quoi donner une bonne claquette aux représentations sur le handicap.

« Reconnaître à la personne handicapée ses qualités et ses compétences, et lui donner la possibilité de les exercer dans un poste adapté ou non », c'est l'ambition que s'était fixée la famille Malet, propriétaire de cet établissement, et d'autres adresses bordelaises.

« J'ai un ami qui est interprète en langue des signes et qui m'a sensibilisée au handicap. Nous souhaitons participer à l'intégration d'une personne handicapée dans le monde du travail. Mon ami nous a alors mis en relation avec l'association Trisomie 21 et du SAT Hors

murs. L'association qui nous a présenté Toki », relate Charlotte Malet.

Un emploi avec des exigences
L'objectif de Toki soutenu par ses parents : décrocher un contrat de droit de commun en milieu ordinaire. D'ailleurs, c'est dans cette optique que la scolarité du jeune trisomique a été envisagée et organisée : collègue à Pessac, lycée hôtelier de Blanquefort. Toki y a appris son métier. À son rythme, appuyant la théorie par des stages de pratique dans différents restaurants.

« Petit à petit, Toki est monté en compétence. Et la famille Malet était prête à l'accueillir dans son établissement », souligne Sonia Riahi, accompagnatrice d'insertion professionnelle du SAT (services d'aide par le travail) Hors murs Trisomie 21. « En amont, je me suis rendue au Makila Café pour rencontrer les salariés, lever les représentations et répondre à leurs éventuelles interrogations. L'occasion aussi de rappeler que le poste de Toki ne doit pas être une véritable occupationnelle mais un véritable emploi avec ses exigences, répondant à des compétences et à une prise de responsabilité. »

Alors oui, il a fallu décomposer les tâches, apprendre au « petit nouveau » les habitudes de la maison et chaque jour, un nouveau menu... du jour. « Toki a besoin de repè-



Toki sert les plats des tables de la terrasse du Makila Café à Bordeaux. PHOTO FABIEN COTTEREAU

res dans l'apprentissage. Nous avons appris à lui en donner. Nous avons eu affaire à un jeune homme qui savait ce qu'il voulait, à savoir travailler en salle. C'était un vrai pari pour nous, entreprenant de 60 salariés, qui avons un flux important avoisinant les 400 couverts par jour. Mais Toki s'est très bien adapté. Et il a beaucoup apporté à l'équipe par son enthousiasme. Il vient travailler et il est content de travailler. Un vrai bonheur pour un employeur. »

Toki a appris son métier à son rythme, appuyant la théorie par des stages dans différents restaurants

Enthousiasme contagieux

À son arrivée, le matin, le jeune serveur enfle sa chemise blanche et dresse les tables de la terrasse avant d'apprendre le menu du jour. Puis, les premiers clients arrivent et c'est Toki qui se charge de l'accueil. « Beaucoup ignorent son handicap. D'autres s'y intéressent. La quasi-totalité porte un regard bienveillant sur ce jeune serveur, aux gestes professionnels. En neuf mois, je n'ai été confrontée qu'à trois clients qui se sont permis des réflexions déplacées et que j'ai personnellement et immédiatement remis à leur place », ajoute Charlotte Malet.

Aujourd'hui, le SAT, employeur, et le Makila Café ont signé une convention de mise à disposition qui court jusqu'au printemps pro-

chain. Trois jours par semaine, le jeune trisomique est en poste. Le reste de la semaine, il peaufine sa formation, et débriefe avec son accompagnatrice.

« Je me rends une fois par semaine sur son lieu de travail. L'objectif est d'espacer ces visites ainsi que les entretiens hebdomadaires et de le conduire ainsi vers l'autonomie », rappelle-t-elle.

De son côté, la famille Malet souhaite transformer la convention en CDI. Et Toki dans tout ça ? « Je suis heureux de travailler avec mes collègues et mes responsables. Je suis proche des clients. Quand ils ont besoin d'eau, de sel, de poivre ou de pain, je suis là. L'important, c'est qu'ils sortent contents. » Tout est dit.

INSOLITE

Sur le corps de Mandel, les excuses de Pétain

Le 16 juin 1940, démission du gouvernement Raynaud, Georges Mandel n'est plus ministre de l'Intérieur.

Le 17 juin 1940, quelques heures après l'arrivée au pouvoir de Philippe Pétain, vers midi, le général Lafont reçoit du maréchal, par l'intermédiaire de M. Albert, garde des Sceaux, l'ordre d'arrêter Georges Mandel et le général Bührer, directeur des troupes coloniales.

Georges Mandel achève de déjeuner 5 rue Montesquieu au Chapon fin, où il avait ses habitudes, avec sa fille et sa compagne, l'actrice Béatrice Bretty, sociétaire de la Comédie française depuis 1915 et jusqu'en 1956.

Alors que Mandel était ministre

des Télécommunications, elle fut la vedette de la toute première émission de la télévision diffusée en 60 lignes, le 26 avril 1935 à 20 h 30 pour les 700 postes capables de réceptionner (1).

Le général se rend à la gendarmerie, rue Judaïque, et charge le colonel et le commandant de compagnie de la Gironde d'opérer les deux arrestations. Ils se présentent pour l'arrêter au motif « Menées contraires à l'ordre public ». Georges Mandel lui aurait répondu : « Un instant, laissez-moi finir mes cerises. » Il se lève lentement, se coiffe de son chapeau melon et quitte le restaurant bordelais (2). Monsieur Pomaret, ministre de l'Intérieur, qui n'a pas

été averti, et M. Frossard se précipitent chez le maréchal pour demander des éclaircissements et formuler des objections.

Vers 17 heures, sur l'intervention du président de la République Albert Lebrun, le général Lafont reçoit du maréchal l'ordre d'aller chercher les deux prévenus et de les conduire auprès de lui rue Vital-Carles. Philippe Pétain, qui a commis une faute grave, lui propose une lettre reconnaissant que « ses explications ont été suffisantes ». Mandel refuse et exige qu'il lui écrive immédiatement, sous sa dictée, une lettre d'excuses (3).

Le maréchal s'exécute mais lui en sera rancunier.

Arrêté à nouveau le 8 août 1940, après quatre ans de résidence surveillée, déportation, prisons diverses, au jour de son meurtre par le milicien Mansuy en forêt de Fontainebleau le 7 juillet 1944 d'une rafale de neuf balles de fusil-mitrailleur et achevé de deux balles dans la tête, on trouvera sur le corps de Georges Mandel un papier qu'il a toujours conservé sur lui (4) : les excuses de Pétain écrites à Bordeaux en 1940...

Cadish

- (1) L'illustration 11 mai 1935.
- (2) Bordeaux pendant l'occupation Dominique Lormier Éd. « Sud Ouest » 1992
- (3) « Georges Mandel, l'homme qu'on attendait ». Jean-Noël Jannoney. Seuil
- (4) Jean Planchais. « Le Monde » du 8-9 juillet 1984.



PHOTO RICHARD ZEBOLOUN